

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2012  
(convocation du 9 janvier 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20  
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry  
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Transport Fluviomaritime**

**Création d'un terminal portuaire combiné sur le Site de Grattequina sur les communes de Blanquefort et Parempuyre**

**Participation de la Communauté Urbaine - Convention particulière -**

**Décision**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'activité portuaire de Bordeaux est organisée sur un périmètre d'intervention très étendu (de la pointe du Verdon jusqu'au Sud de l'agglomération bordelaise) tout au long de l'estuaire de la Gironde avec six terminaux. Toutefois, son activité se concentre à plus de 80% sur le territoire de la CUB.

Les interactions avec la CUB sont multiples et intéressent son développement économique. Le transport fluviomaritime des marchandises facilite le développement des filières installées ou émergentes sur le territoire communautaire, et plus particulièrement le secteur industriel, la logistique, la chimie verte, ou encore à l'avenir les éco activités.

**Un partenariat et des relations retracés dans un contrat d'objectifs CUB/GPMB**

Il est important pour la CUB de rester en veille sur les activités du port, ainsi que sur les friches industrielles à proximité immédiate du domaine portuaire. L'aménagement des zones industrielles portuaires impacte également le dynamisme économique de l'agglomération. Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) dispose d'un patrimoine foncier d'environ 4000 ha sur le pourtour du fleuve, et particulièrement sur des secteurs en pleine mutation ou appelés à se développer dans un futur proche, et où la pression foncière est toujours plus forte.

La CUB soutient les pistes d'améliorations identifiées pour l'activité et l'aménagement du port maritime par le biais d'un contrat d'objectifs délibéré en février 2011 et courant jusqu'en 2014. Les engagements réciproques visent tout particulièrement à développer les alternatives au transport routier de marchandises et développer le report modal.

Le GPMB s'inscrit en 2011 dans la stabilité de son volume d'activités de l'ordre de 8,7 MT de marchandises dans un contexte économique international difficile et de mise en oeuvre opérationnelle de la réforme portuaire. Il mise sur des trafics plus variés et en menant une politique d'investissements soutenus avec le démarrage de projets d'envergure comme la création du terminal de Grattequina et la relance du terminal conteneurs du Verdon avec reprise de la liaison hebdomadaire Anvers/le Verdon/Bilbao.

### **Un partenariat autour de la filière éolienne**

Forte de son savoir-faire, la métropole bordelaise se spécialise dans la production de composants pour éoliennes et entame une reconversion industrielle de son site de Blanquefort, qui devrait devenir à terme le point d'ancrage de l'éolien en région bordelaise. Le tissu de sous-traitants industriels spécialisés dans les activités traditionnelles du territoire (construction aéronautique, automobile et navale, mécanique, logistique, électricité, tests, usinage, ...) est à même de répondre aux attentes des industriels de la filière.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a engagé, sur l'Ecoparc de Blanquefort, le développement d'un pôle énergies renouvelables s'appuyant sur des projets majeurs comme l'installation d'EADS / Astrium. Cette entreprise a démarré en 2011 la fabrication de pales d'éolienne dans sa nouvelle usine sur l'Ecoparc qui abrite une unité de conception et fabrication, ainsi qu'un centre de formation aux technologies du composite

Cette entreprise faisant bénéficier aux clients de l'éolien de son savoir-faire acquis en aéronautique, a prévu de fabriquer, en partenariat avec le constructeur français d'éoliennes Vergnet, tout d'abord des pales de 30 mètres d'envergure, puis jusqu'à 60 mètres, destinées au marché du neuf. Les partenaires analysent les opportunités de développement à l'horizon 2015 de pales de plus grandes dimensions pouvant atteindre environ 80 m, destinées à l'éolien « offshore ».

Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GMPB) pourrait également dédier une zone du terminal du Verdon à l'éolien offshore (stockage et transport de mâts, de turbines et de pales). Une zone de test de 100ha dont 14 immédiatement utilisables pourrait à cet effet être mise à disposition pour l'installation de prototypes. Un appel à propositions et des discussions ont été engagés. Des synergies industrielles sont envisageables avec l'Ecoparc de Blanquefort, via le site portuaire de Grattequina.

### **La création d'un septième terminal portuaire sur le site de Grattequina**

Le site de Grattequina, sur les communes de Blanquefort et Parempuyre, est le seul site en rive gauche entre Bordeaux et Pauillac à permettre la réalisation d'ouvrages d'accueil des navires et disposant de réserves foncières offrant des possibilités de développement à terre.

Le Port et la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaitent créer sur ce site un nouveau terminal combiné dédié à la manutention de pièces de grandes dimensions et à l'importation maritime de granulats avec une infrastructure capable d'accueillir des navires adaptés.

Le pôle « énergies renouvelables » de l'Ecoparc élabore des produits à destination du marché national mais aussi international, nécessite une infrastructure d'évacuation de pièces de grandes dimensions. Le site de Grattequina, situé à proximité, représente une opportunité unique de connecter une zone économique en plein développement à la façade maritime. Cet aménagement est porteur d'un effet de levier important pour l'implantation d'activités industrielles sur l'Ecoparc. Ce terminal pourrait également bénéficier au transport fluvio-maritime de colis lourds ou encombrants.

La région bordelaise, et l'agglomération en particulier, souffre par ailleurs d'un déficit chronique de matériaux de construction nécessitant le recours à des importations aujourd'hui exclusivement réalisées par la route.

La création d'un pôle granulats, dans le prolongement des installations existantes de Grattequina (site GSM d'extraction de granulats marins dans l'estuaire), permettra de répondre à ce besoin tout en apportant une plus value environnementale incontestable. En effet, ce nouveau terminal présente l'intérêt d'amener les matériaux par voie fluviale au cœur de la zone de consommation et de desservir directement les utilisateurs finaux.

Pour les grandes opérations de la décennie bordelaise 2010-2020 lancés par la CUB et ses partenaires et situées à proximité de la Garonne, le Port et la CUB partagent l'objectif de rechercher les moyens de développer un approvisionnement de matériaux de construction par barge fluvio-maritime. Cette logistique, renforçant l'effort de report modal, pourrait également servir à l'évacuation des matériaux de démolition.

### **Développement à court et moyen terme du terminal combiné de Grattequina**

Au-delà des projets identifiés à ce jour à l'horizon 2014, et compte tenu à la fois des investissements consentis sur ce terminal et des perspectives de développement industriel de la zone de Bordeaux nord/Blanquefort, le Port et la CUB conviennent de faire de ce nouveau site portuaire en rive gauche un atout logistique important pour l'ensemble des entreprises du secteur. A cet égard, il conviendra de définir des orientations d'aménagement qui permettent son développement équilibré, tout en intégrant son caractère inondable et ses enjeux environnementaux.

Le montant total des investissements pour un terminal combiné granulats et pièces de grande dimension est estimé par le GPMB à 13,7 M€ HT, conformément au budget prévisionnel annexé.

Toutefois, le Port a conçu un projet en deux phases afin de se caler notamment sur les besoins progressifs de la production des éléments d'éoliennes telle qu'elle peut être appréhendée à ce jour, comme à ceux du Port concernant les granulats : la première phase consiste en une estacade réalisable pour début 2012 pour l'exportation des pâles d'environ 40 m, la seconde phase, plus importante, a pour objectif d'accueillir les navires à granulats et l'exportation de pales de plus grande dimension à l'horizon 2013 ; selon le rythme de développement du projet industriel, la conception du terminal peut permettre l'exportation de pales de 80 m utilisées dans les implantations en mer, voire de mâts.

Le montant des investissements de la première phase est estimé à 1,9 M€ HT.

## Plan de financement

La Cub soutient cette opération, dans la mesure où celle-ci apporte un service aux entreprises du territoire tout en renforçant la fonction logistique du Port, permettant ainsi de développer le trafic fluvial et maritime et d'augmenter leur part dans le trafic de marchandises. Elle permettra également d'accompagner le développement d'activités nouvelles créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.

Compte tenu de l'intérêt stratégique que représente cette activité pour l'industrie régionale, cette opération bénéficie d'un co-financement dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007/2013.

La CUB s'engage aux côtés des partenaires à apporter sa contribution de 1,66M€ soit 12,12% de cet investissement réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Grand Port Maritime de Bordeaux, selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses (HT)		Recettes		
Etudes environnementale et de structure	500 000 €	Etat	CPER (21.61 %)	2 960 000 €
Fondation du quai et viaducs d'accès sur pieux métalliques (verticaux et inclinés) de diamètre variable	4 400 000 €	Commission Européenne (fonds FEDER)	CPER (15.69%)	2 150 000 €
Dalle en béton armé en superstructure coiffant des poutres longitudinales et transversales pour assurer une surcharge répartie en exploitation de 8 T/ m2	5 500 000 €	Conseil Régional d'Aquitaine	CPER (19.05%)	2 610 000 €
Equipements pour l'accostage et l'amarrage des navires	1 000 000 €	Conseil Général de la Gironde	CPER (10.22%)	1 400 000 €
Souille et stabilisation des berges	1 300 000 €	CUB	CPER (12.12%)	1 660 000 €
Aménagement terrestre et mesures de sûreté	1 000 000 €	GPMB		2 920 000 €
<b>Total</b>	<b>13 700 000 €</b>	<b>Total</b>		<b>13 700 000 €</b>

Les modalités pratiques liées à cette contribution font l'objet d'une convention spécifique annexée à la présente délibération.

En outre, la CUB réalisera l'aménagement de l'itinéraire routier entre l'Ecoparc et le terminal portuaire en fonction du rythme de développement du projet industriel. Pour cela deux scénarios sont étudiés. Le premier consiste en la réalisation d'un itinéraire à grand gabarit dédié reliant le nord de la zone au port de Grattequina ; le second consiste en l'adaptation du réseau routier existant pour le transport des pales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article L5215.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Contrat de Projet Etat Région 2007-2013 en date du 5 mars 2007,

**VU** le Contrat d'objectifs CUB/GPMB en date du 11 février 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** les objectifs communautaires suivant mis en exergue par

- le projet métropolitain approuvé le 25 novembre 2011
  - o la nécessité d'allier une métropole sobre et stimulante, au travers de l'innovation en matière de mobilité et notamment de marchandises
  - o le fleuve, 12ème et dernier travail métropolitain, comme un axe structurant de la vie des métropolitains mais aussi une "colonne vertébrale du futur grand territoire transrégional"
  - o le souhait de créer de nouveaux emplois à l'horizon 2030 et de développer des activités économiques innovantes, durables, diversifiés et pour tous, en activant les différentes dynamiques de l'emploi notamment en matière de logistique
  
- le schéma métropolitain de développement économique approuvé le 25 mars 2011
  - o l'aménagement du territoire métropolitain à travers un développement d'alternatives au transport routier pour optimiser le transport de marchandise et développer le report modal vers le transport maritime, avec notamment la création d'un nouveau terminal portuaire sur le site de Grattequina

**DECIDE**

**Article 1 :**

Une subvention plafonnée à 1 660 000 € (soit 12,12%) est accordée au Grand Port Maritime de Bordeaux pour la création du terminal portuaire combiné de Grattequina.

**Article 2 :**

Le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, portant modalités d'exécution de ladite subvention, annexée à la présente délibération.

**Article 3 :**

La dépense correspondante est imputée sur le budget des exercices 2012 et 2013, chapitre 204, article 20417, fonction 8160, programme DA1901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 FÉVRIER 2012

PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2012

M. NICOLAS FLORIAN